



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FORT-MAHON-PLAGE

### Table récapitulative Séance du 18 décembre 2023

Légalement convoqué le 13 décembre 2023, le Conseil Municipal s'est réuni le 18 décembre 2023 à seize heures trente, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Alain BAILLET, Maire.

Le Conseil Municipal a examiné les projets de délibérations suivants:

Numéro	Objet	Décision du Conseil Municipal
2023/74	Budget Commune – Décision Modificative N°3	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/75	Délibération portant désignation d'un coordonnateur communal pour l'enquête de recensement de 2024	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/76	Délibération fixant les modalités d'attribution de l'Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires (I.H.T.S.)	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/77	Modification du tableau des effectifs des emplois permanents	14 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/78	Convention 2024 avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/79	Convention pour le logement des travailleurs saisonniers entre la commune et l'Etat	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/80	Demande de subventions pour aide à l'aménagement des traverses d'agglomération sur les routes départementales « route de Quend »	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/81	Délibération annuelle autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (en application de l'article L.332-23-2° du Code Général de la Fonction Publique)	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/82	Subvention 2023 complémentaire à l'Office de Tourisme	15 voix pour - adoptée à l'unanimité
2023/83	Subvention 2023 complémentaire à l'association Club accueil amitié	15 voix pour - adoptée à l'unanimité

La séance est levée le 18 décembre 2023 à 19h17.

#### Diffusion:

- panneaux d'affichages municipaux
- Site internet de la Ville [www.fort-mahon-plage.com](http://www.fort-mahon-plage.com) (rubrique: la Mairie > Affichage municipal > Conseil Municipal)

Conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2021-1310 et au Décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021; toute personne peut obtenir une copie de ces délibérations en Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.